

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 AVRIL 2017 A 19H30**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Sept, le **14 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :  
**18 avril 2017**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**2ème séance 2017**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL  
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,  
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène,  
M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.  
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,  
Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier  
Conseillers Municipaux.

**Objet** : Etat d'évolution du personnel.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

N° 25/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. CHARDIN Denis	à	M. CHMIDLIN Stéphane

**Absent :**

M. DEMENGE Abel

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante qu'au vu de l'état  
du personnel qui figure dans les pages 101 à 104 du budget primitif 2017, les effectifs permanents baissent  
par rapport à 2016. Les effectifs budgétaires de titulaires et stagiaires passent de 85 en 2015 à 81 en 2016.  
Les effectifs pourvus sur les emplois budgétaires ; exprimés en Equivalents Temps Plein annuel Travaillés  
passent de 84,2 en 2016 (87,34 en 2015) à 82.18 en 2017.

Dans les effectifs non titulaires figurant page 103 du budget primitif 2017  
sont enregistrés les chargés de cours de musique, Les contrats d'accompagnement dans l'emploi, des  
vacataires et emplois saisonniers pour remplacements et aussi assurer les Nouvelles Activités  
Périscolaires.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Prend acte de cet état d'évolution du personnel.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,